PAYS DE LAON
Communauté d'Agglomération

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 14h16
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_30-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n°30

Date de convocation : le 23/06/2022 Mise en ligne : le 13 juillet 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2022 à 18h00 à l'Auditorium du Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre de Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y. BRUN - F. DEMAZURE – MP. TOKARSKI - JM. LHOMME – P. VAN HAMME – C. VUAROQUEAUX – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX - F. HARANG - JM. RABOUILLE – N. DESMAREST – F. FERON – P. MEZZAROBBA – F. BOUILLE – Y. LEMOINE - B. BUVRY – P. BLEUET - E. DELHAYE – S. LETOT-DURANDE – S .ETIENNE-CHARLES – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D. VALISSANT - D.VALLIERE – D.PIERRE – AM. SAUVEZ – F. POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE – JM.QUERE – H. DAUCHEZ – C. CHATELAIN - B.LEBEL – C.GUILLAUME – MP. FOURDRAIN-FAY - N. DRAGON – G. MONCOURTOIS - J. LECOMTE – C. LAMBERT – R. CARLIER - G. CHARLES – L. BOURGEOIS – P. PIRE – M. KELLER – H. RIVIERE – M. FRAISE – J. VERON - P. MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J. BALITOUT à H. RIVIERE - P. DEROCH à Y. BRUN - C. COULON à O. JOSSEAUX - P. BIEDAL à C. VUAROQUEAUX – F. LEAUTE à MP. TOKARSKI – S. DUPONT à S. LETOT-DURANDE - Y. BUFFET à F. POIDEVIN – C. MATHIEU à D. VALLIERE - F. JOLY à S. ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN à D. VALISSANT - MM. PASCUAL à G. BLANCHARD-DOUCHAIN - A. LEFEVRE à E. DELHAYE – H. LAHYANI à JM. QUERE – E. GOULLIEUX à AM. SAUVEZ - M. BEAUFRERE à C. CHATELAIN - F. KARIMET à F. FERON – C. MEULLEMIESTRE à M. FRAISE – G. LOISEAUX à JM. LHOMME

Absents Excusés : G. HARANT – M. MACHAIN - C. BARAN - Y. ROBIN – A. TOURNEUX - P.CERVI – Y. RUDER - N. DUSSART - P. DRUET – B. TRONEL - JL. LIENARD

Objet : Dispositif d'aides aux communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon – Demandes de Fonds de concours.

Rapporteur : Mathieu FRAISE
Secrétaire de séance : Philippe VAN HAMME

Exposé :

Vu l'article L 5216.5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L 1111-10 III du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a entériné la reconduction d'un fonds de concours aux communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, sur une durée de 6 ans, sur la période du nouveau mandat communautaire (2020 – 2026).

www.ca-paysdelaon.fr

60, rue de Chambry
02000 Aulnois-sous-Laon

Tél : 03 23 22 31 00
contact@ca-paysdelaon.fr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 14h16
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_30-DE

Rappels de ses principaux principes :

- Objet du fonds de concours : participer aux financements d'investissements communaux menés sous maîtrise d'ouvrage communale (travaux divers, acquisitions de matériels, ...). Le fonds ne financera donc pas les dépenses de fonctionnement,
- Montant maximum alloué par commune sur la durée de 6 ans :
  - 79 000 € pour les communes suivantes : Athies sous Laon, Aulnois sous Laon, Bruyères et Montbérault, Chambry, Chamouille, Crépy, Festieux, Laon, Mons en Laonnois,
  - 43 000 € pour toutes les autres communes,
- Le fonds de concours intervient à hauteur de 50 % maximum du coût HT de l'opération d'investissement retenue,
- Le montant du fonds ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire,
- La participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet,
- Nombre de dossiers pouvant être déposés par commune sur les 6 ans : 15 dossiers maximum,
- Modalités de paiement de la subvention : en une seule fois à la fin de l'opération sur présentation des factures
- Délai de validité de la subvention : 36 mois

Les dépenses seront prises en compte de façon rétro-active, à compter du 15 juillet 2020 date du Conseil Communautaire mettant en place la nouvelle mandature. La date de la facture fera foi.

Le fonds de concours sera versé au prorata des dépenses réelles hors taxe.

Je vous propose d'individualiser, au titre de ce Fonds de concours les subventions suivantes pour les dossiers ci-dessous :

Dossier n°1 –

Vu la délibération du 08 avril 2022 du Conseil Municipal de LANISCOURT.

La commune de LANISCOURT a déposé une demande de Fonds de concours pour l'achat d'un radar pédagogique fixe (Grande Rue – à côté du cimetière).

Le montant total H.T du projet est de 2 094,00 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Fonds de concours	597,00 €	28,51 %
Etat (DETR)	900,00 €	42,98 %
Commune	597,00 €	28,51 %
Total	2094,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 28,51 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 597,00 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 – Bâtiments et installation

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 14h16
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_30-DE

La commune de LANISCOURT peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 18 660,52 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°2 –

Vu la délibération du 08 avril 2022 du Conseil Municipal de LANISCOURT.

La commune de LANISCOURT a déposé une demande de Fonds de concours pour l'installation d'un columbarium (Grande Rue – dans le cimetière).

Le montant total H.T du projet est de 1 800,77 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Fonds de concours	900,38 €	50,00 %
Commune	900,39 €	50,00 %
Total	1800,77 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 50,00 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 900,38 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 – Bâtiments et installation

La commune de LANISCOURT peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 17 760,14 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°3 –

Vu la délibération du 08 avril 2022 du Conseil Municipal de LANISCOURT.

La commune de LANISCOURT a déposé une demande de Fonds de concours pour la réfection de la salle des fêtes (toiture – changement porte d'entrée) sise place de la mairie.

Le montant total H.T du projet est de 9 093,71 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Fonds de concours	3 637,48 €	40,00 %
Département (API)	1 818,74 €	20,00 %
Commune	3 637,49 €	40,00 %
Total	9 093,71 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 40,00 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 3 637,48 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 – Bâtiments et installation

La commune de LANISCOURT peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 14 122,66 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 14h16
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_30-DE

Dossier n°4 –

Vu la délibération du 08 mars 2022 du Conseil Municipal de PARFONDRU.

La commune de PARFONDRU a déposé une demande de Fonds de concours pour des travaux de la réfection de voirie rue du Petit Maris (réfection chaussée, pose caniveaux).

Le montant total H.T du projet est de 62 750 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Fonds de concours	14 740,00 €	23,49 %
Département (APV)	33 257,50 €	53,00 %
Commune	14 752,50 €	23,51 %
Total	62 750,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 23,49 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 14 740 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 – Bâtiments et installation

La commune de PARFONDRU peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 697,97 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°5 –

Vu la délibération du 11 avril 2022 du Conseil Municipal de VESLUD.

La commune de VESLUD a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Marbeaux (création d'un parking de six places pour véhicules légers et d'un parking pour bus).

Le montant total H.T du projet est de 21 192,20 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Fonds de concours	4 000,00 €	18,88 %
Etat (DETR)	8 476,80 €	40,00 %
Département (APV)	3 929,80 €	18,54 %
Commune	4 785,60 €	22,58 %
Total	21 192,20 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 18,88 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 4 000,00 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 – Bâtiments et installation

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 14h16
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_30-DE

La commune de VESLUD peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 4 705,98 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°6 –

Vu la délibération du 11 avril 2022 du Conseil Municipal de VIVAISE.

La commune de VIVAISE a déposé une demande de Fonds de concours pour l'achat d'une tondeuse autoportée.

Le montant total H.T du projet est de 11 162 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Fonds de concours	5 581,00 €	50,00 %
Commune	5 581,00 €	50,00 %
Total	11 162,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 50,00 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 5 581,00 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041411 – Biens mobiliers, matériels, études.

La commune de VIVAISE peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 20 018,00 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°7 –

Vu la délibération du 11 avril 2022 du Conseil Municipal de VIVAISE.

La commune de VIVAISE a déposé une demande de Fonds de concours pour le projet d'aménagement d'un équipement multisports (foot, hand) sis avenue d'Emptinne.

Le montant total H.T du projet est de 73 617,00 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Fonds de concours	12 603,00 €	17,12 %
Etat (DETR)	18 285,00 €	24,84 %
Région	30 126,00 €	40,92 %
Commune	12 603,00 €	17,12 %
Total	73 617,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 17,12 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 12 603,00 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 – Bâtiments et installation

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 14h16
Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202207_30-DE

La commune de VIVAISE peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 7 415,00 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Délibération :
Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 – D'APPROUVER le versement d'un Fonds de concours de 597,00 € à la commune de LANISCOURT pour l'opération : «achat d'un radar pédagogique fixe »,
2 – D'APPROUVER le versement d'un Fonds de concours de 900,38 € à la commune de LANISCOURT pour l'opération : «installation d'un columbarium»,
3 – D'APPROUVER le versement d'un Fonds de concours de 3 637,48 € à la commune de LANISCOURT pour l'opération : «réfection de la salle des fêtes»,
4 – D'APPROUVER le versement d'un Fonds de concours de 14 740,00 € à la commune de PARFONDRU pour l'opération : « réfection de voirie rue du Petit Marais »,
5 – D'APPROUVER le versement d'un Fonds de concours de 4 000,00 € à la commune de VESLUD pour l'opération : « aménagement de la rue des Marbeaux »,
6 – D'APPROUVER le versement d'un Fonds de concours de 5 581,00 € à la commune de VIVAISE pour l'opération : « achat d'une tondeuse autoportée »,
7 – D'APPROUVER le versement d'un Fonds de concours de 12 603,00 € à la commune de VIVAISE pour l'opération : «projet d'aménagement d'un équipement multisports»,
8 – D'APPROUVER le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention,
9 – DE PRENDRE ACTE que la somme nécessaire sera imputée sur les dépenses d'investissements des crédits inscrits au budget 2022.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

Le Président

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 13 juillet 2022

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 46
Nombre de votes exprimés	: 64
Votes favorables	: 64
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

FONDS DE CONCOURS

Récapitulatif par communes lors du Conseil du 7 juillet 2022

Communes	subvention allouée 2014 - 2020	Montant prévisionnel des subventions accordées ou **subvention réelle après mandatement**		solde
		enveloppe budgétaire 2041412 bâtiments installations	enveloppe budgétaire 2041411 biens mobiliers, matériels, études	
Arrancy	43 000,00 €	1 350,00 €	0,00 €	41 650,00 €
Athies Sous Laon	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Aulnois Sous Laon	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Besny et Loizy	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Bièvres	43 000,00 €	9 600,00 €	2 300,00 €	31 100,00 €
Bruyères et Montbérault	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Bucy les Cerny	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Cerny en Laonnois	43 000,00 €	**1 929,50 €**	0,00 €	41 070,50 €
Cerny les Bucy	43 000,00 €	2 649,75 €	3 143,50 €	37 206,75 €
Cessières Suzy	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Chambry	79 000,00 €	79 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chamouille	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Chérêt	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Chivy les Etouvelles	43 000,00 €	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Clacy et Thierret	43 000,00 €		30 468,78 €	12 531,22 €
Colligis Crandelain	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Crépy	79 000,00 €		16 166,37 €	62 833,63 €
Eppes	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Etouvelles	43 000,00 €	25 364,00 €	0,00 €	17 636,00 €
Festieux	79 000,00 €	**3 272,15 €**	1 992,91 €	73 734,94 €
Laon	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Laniscourt	43 000,00 €	**28 877,34 €**	0,00 €	14 122,66 €
Laval en Laonnois	43 000,00 €	42 998,14 €	0,00 €	1,86 €
Lierval	43 000,00 €	9 517,86 €	416,66 €	33 065,48 €
Martigny Courpierre	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Molinchart	43 000,00 €	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Mons en Laonnois	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Montchâlons	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Monthenault	43 000,00 €	10 901,91 €	634,83 €	31 463,26 €
Nouvion le Vineux	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Orgeval	43 000,00 €	578,70 €	0,00 €	42 421,30 €
Parfondru	43 000,00 €	35 739,53 €	6 562,50 €	697,97 €
Presles et Thierny	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Samoussy	43 000,00 €	1 430,00 €	0,00 €	41 570,00 €
Vaucelles et Beffecourt	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Veslud	43 000,00 €	35 994,02 €	2 300,00 €	4 705,98 €
Vivaise	43 000,00 €	30 004,00 €	5 581,00 €	7 415,00 €
Vorges	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
total	**1 958 000,00 €**	**405 206,90 €**	**69 566,55 €**	**1 483 226,55 €**
		474 773,45 €		

CAPL / SDL